

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 14 DECEMBRE 2021**

**Date de la convocation : 8 Décembre 2021**

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME,

M. Dominique THÉNAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT,

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Anna MAZIER à Mme Constance de PÉLICHY, M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Jean-Noël MOINE, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Anne LINGARD à M. Didier BRAULT.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,  
**MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## 1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1.1 Adoption des statuts du PETR Foret d'Orléans Loire Sologne

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** le projet de modifications des statuts du PETR Foret d'Orléans Loire Sologne.

### 1.2 Désignation des délégués au PETR

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE** huit délégués titulaires et huit délégués suppléants qui représenteront la CC des Portes de Sologne au Comité Syndical du PETR Foret d'Orléans Loire Sologne :

COMMUNES	DELEGUES
ARDON	Titulaire : Jean-Paul Roche Suppléant : Anne Réau
JOUY LE POTIER	Titulaire : Michel Gaudé Suppléant : Thierry Zion
LA FERTE SAINT AUBIN	Titulaires : Constance de Pélichy, Nicole Boileau Suppléants : Sébastien Difrancescho, Christophe Bonnet
LIGNY LE RIBAUT	Titulaire : Anne Gaborit Suppléant : Dominique Drupt
MARCILLY EN VILLETTE	Titulaire : Stéphanie Charron Suppléant : Joachim Salvan
MENESTREAU EN VILLETTE	Titulaire : Denis Trémault Suppléant : Béatrice De Ruyver
SENNELY	Titulaire : Philippe de Dreuzy Suppléant : Jean-Jacques Bouquin

1.3 ORT – Lancement de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et convention de financement avec la Ville de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle intercommunale avec un focus Renouveau Urbain sur le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur La Ferté Saint-Aubin,

Monsieur le Président, ou son représentant, sont **AUTORISÉS** à lancer le marché relatif à la consultation en vue de la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle intercommunale avec un focus Renouveau Urbain sur le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur La Ferté Saint-Aubin,

Les termes de la convention de financement, sont approuvés, pour l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale avec un focus Renouveau Urbain sur le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur La Ferté Saint-Aubin.

Monsieur le Président, ou son représentant, sont **AUTORISÉS** à solliciter les subventions mobilisables pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle intercommunale avec un focus Renouveau Urbain sur le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur La Ferté Saint-Aubin,

## 2. FINANCES – MARCHES PUBLICS

### 2.1 Vote du budget primitif 2022 - budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **25 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS** (Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY), **ADOpte** le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	9 094 311 €	Recettes fonctionnement :	9 094 311 €
Dépenses investissement :	2 244 248 €	Recettes investissement :	2 244 248 €

### 2.2 Vote du budget primitif 2022 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2022 du budget annexe ZAE Chavannerie II présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	386 079 €	Recettes fonctionnement :	386 079 €
Dépenses investissement :	302 029 €	Recettes investissement :	302 029 €

### 2.3 Vote du budget primitif 2022 : budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	61 201 €	Recettes fonctionnement :	61 201 €
Dépenses investissement :	4 727 €	Recettes investissement :	4 727 €

### 2.4 Vote du budget primitif 2022 : budget annexe Office de tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2022 du budget annexe OTPS présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	151 651 €	Recettes fonctionnement :	151 651 €
Dépenses investissement :	70 500 €	Recettes investissement :	70 500 €

#### 2.5 Versement des subventions 2022 aux associations – Budget principal

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ADOPTE à l'unanimité les subventions 2022 aux associations à l'exception des subventions au Collège du Pré des Rois, FSE du Collège et l'UNSS : 25 VOIX POUR et 2 CONTRE (M. Gilles BILLIOT, et Mme Nicole BERRUÉ) :**

	Rappel 2021	2022
Les Petits Loups	42 000	42 000
CILS	37 800	37 800
Association des soins à domicile Nord Sologne	18 000	18 000
Collège Pré des Rois	4 000	4 000
FSE du collège	1 200	1 200
UNSS	1 200	1 200
Mission locale	7 000	7 000
Amicale du personnel	840	1 085
ESC Natation *	4 200	0
CLIC	3 500	3 500
Jardin et vie	250	250
CFEMs	7 000	7 000
<b>TOTAL</b>	<b>126 990</b>	<b>123 035</b>

#### 2.6 Versement des subventions 2022 aux associations – Budget tourisme

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le versement d'une subvention à l'association « Animations touristiques » 2022 de 3 100 €.**

#### 2.7 Convention de partenariat financier 2022 avec « Les Petits Loups »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2022 avec l'association « Les Petits Loups ».**

#### 2.8 Convention de partenariat financier 2022 avec le CILS (Centre d'Initiatives Locales de Sologne)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier 2022 avec le CILS.**

#### 2.9 Subvention 2022 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VERSE une subvention d'équilibre de 93 651 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.**

#### 2.10 Modification n°3 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la création de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal comme déclinée ci-dessous :**

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	200 000 €	10 056 €	80 786,56 €	43 759,50 €	65 397,94 €

### 2.11 Modification n°5 AP/CP Etudes des transferts de compétences eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la modification n°5 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement », selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	23 850 €	11 910 €	0 €	0 €	14 240 €

### 2.12 Admission en non valeurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADMET en non valeurs les créances faisant l'objet d'une identification particulière sur l'état produit en annexe pour une somme totale de 48 €.

Le montant admis en non valeurs fera l'objet d'un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeur » (crédits en suffisance au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »).

### 2.13 Tarifs 2022 – Services à la population

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE les nouveaux tarifs communautaires suivants, applicables à compter du 1er janvier 2022, comme suit :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Tarifs par repas en € TTC	6,25 €	6,30 €	6,35 €	6,40 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €

Pour information, le coût pour la CCPS à la suite de la passation du nouveau marché initialement de 8,28 € HT le repas avec soupe passe à 8,49 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (révision de prix provisoire).

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Caution en espèces	100 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
Stationnement (€/jour)	2,40 €	2,45 €	2,50 €	2,55 €	2,65 €	2,65 €	2,70 €	2,70 €
Electricité (€/jour)	0,1761 € kwh	0,1810 € kwh	0,1810 € kwh	0,1846 € kwh	0,1870 € kwh	0,1870 € kwh	0,20 € kwh	0,20 €
Eau (€/m <sup>3</sup> )	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,50 €/m <sup>3</sup>	4,60 €/m <sup>3</sup>	4,60 €/m <sup>3</sup>	4,65 €/m <sup>3</sup>	4,65 €/m <sup>3</sup>

## 2.13 bis Tarifs 2022 CUBE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 VOIX POUR et 2 VOTES CONTRE (Mme Bremond et M. Ouvry), ADOPTE les nouveaux tarifs communautaires suivants, applicables à compter du 1er janvier 2022, comme suit :

Tarifs du Cube :

Espace aquatique	CCPS	Hors CCPS
Adultes	4,00 €	5,20 €
Tarifs réduits*	3,00 €	3,50 €
Enfants -3 ans	Gratuit	Gratuit
Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans)	48,00 €	68,00 €
Carte 15 entrées tarifs réduits *	37,00 €	45,00 €
Abonnement annuel (validité date à date)	154,00 €	220,00 €
Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)*	119,00 €	145,00 €
Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans*	132,00 €	175,00 €
ALSH (unitaire)	2,47 €	3,00 €
CE / Camping (50 entrées)	160,00 €	

Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique)	CCPS	Hors CCPS
Entrée	13,50 €	15,50 €
Entrée Tarifs réduits *	6,30 €	8,50 €
Carte 15 entrées	135,00 €	195,00 €
Carte 15 entrées Tarifs réduits*	68,00 €	100,00 €
Accès CE /Camping (50 entrées)	400,00 €	

Activités aquatiques	CCPS	Hors CCPS
Séance activité Aquagym, Aquafit <sup>®</sup> Aquapalm <sup>®</sup>	10,00 €	14,50 €
Séance activité Aquabike et Fit&Bike	11,50 €	16,10 €
Carte 15 séances activité aquagym	135,00 €	185,00 €
Carte 15 séances activité aquagym Tarifs réduits*	121,50 €	166,50 €
Carte 15 séances activité aquabike	155,00 €	217,00 €
Carte 15 séances activité aquabike Tarifs réduits*	139,50 €	195,50 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (E+M+P)/activité aqua-natale	8,00 €	11,20 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (2ème enfant)	5,50 €	8,00 €
Stage enfant Période PV (5 séances) tout niveau	37,50 €	
Stage adulte Période PV (5 séances) tout niveau	40,00 €	
Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre	90,00 €	
(* sous conditions d'éligibilité)		

Tarifs réduits : Personnes handicapées et accompagnants/ RSA / demandeurs d'emplois/ étudiants (*justificatif à fournir*)

Carte / bracelet de remplacement (*en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution*): 3 €

Gratuité accompagnant ALSH

Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €

Remboursement des abonnements : par décision du Président au cas par cas.

## 2.14 Tarifs SPANC 2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE** les tarifs du SPANC pour 2022 (inchangés) :

- 130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et deux installations (tarif inchangé depuis 2018), et 91 € (70% du coût initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.

- 180 € pour un contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation. Le paiement de la redevance se fait en deux temps : 90 € suite au contrôle de bonne conception, et 90 € suite au contrôle de bonne exécution.

En cas d'absence de l'utilisateur ou de son représentant alors qu'un avis de passage a été envoyé au propriétaire de l'installation, un dédommagement forfaitaire de déplacement de 20 € est envoyé au propriétaire de l'installation.

## 2.15 Demande de subvention au titre de la DSIL 2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE** le projet de création d'une voirie Chemin de Mérignan, pour un montant TTC de 375 000 €.

Le plan de financement suivant est adopté à l'unanimité :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	312 500 €	375 000 €	Etat	156 250 €
Maîtrise d'œuvre			Région	
X			Département	
Y			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	156 250 €
Total	312 500 €	375 000 €	Total	312 500 €

Une subvention de 156 250 € est sollicitée auprès de l'État, correspondant à 50 % du montant du projet.

## 3. RESSOURCES HUMAINES

### 3.1 Adhésion à la mission chômage du centre départemental de gestion du Loiret : modification

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion à la mission chômage du centre départemental de gestion du Loiret.

### 3.2 Avenant n°11 à la convention de mise à disposition d'agents entre la Ville de La Ferté Saint-Aubin, son CCAS, et la CCPS

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant N° 11 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin, son CCAS et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

### 3.3 Mises à disposition partielle de service entre Ardon et la CCPS - 2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents entre la commune de Ardon et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

### 3.4 Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS - 2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents entre la commune de Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

### 3.5 Mises à disposition partielle de service entre Ménestreau-en-Villette et la CCPS - 2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents entre la commune de Ménestreau-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

### 3.6 Mises à disposition partielle de service entre Marcilly-en-Villette et la CCPS - 2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents entre la commune de Marcilly-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

### 3.7 Modification du tableau des effectifs – emplois permanents

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, CRÉÉ** un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi qu'un poste d'éducateur sportif territorial à temps complet,

Monsieur le Président est **AUTORISÉ** à recruter un agent contractuel sur les emplois permanents sur le grade de d'éducateur sportif territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de maîtres-nageurs sauveteurs à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans pour 3 contractuels et d'un an pour un contractuel.

### 3.8 Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet au sein de l'office de tourisme

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE** la création d'un contrat de projet pour la réalisation du projet de développement des chemins de randonnées et la commercialisation de produits participants au rayonnement touristiques des acteurs locaux au sein de l'office de tourisme. L'agent contractuel sera recruté pour une durée déterminée de un an renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

### 3.9 Recrutement service civique

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, et à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires pour l'Espace public numérique départemental au sein du centre social.

### 3.10 RIFSEEP – Mise en place d’une indemnité de tutorat dans le cadre du service civique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, AJOUTE les fonctions de tuteur de service civique à la majoration brute de 30 € du point n°5 de la délibération communautaire n° 86-16 du 6 décembre 2016 comme ci-dessous :

Fonctions	Majoration brute de l’IFSE	
Formateur interne (SST, informatique...)	50 €	Chaque prime est forfaitaire et versée mensuellement, après service fait.
Correspondant adjoint CNAS	30 €	
Assistants de prévention / Préventeurs SSIAP	40 €	
Tuteur de contrat aidé / apprenti (non cumulable avec la NBI « Maître d’apprentissage »)	90 €	
Agents mutualisés avec les communes membres	1/2 du pourcentage de mise à disposition x régime indemnitaire plancher	
Intérim de fonctions (hors congés annuels) supérieur à un mois	25 % du régime indemnitaire plancher de la fonction occupée au titre de l’intérim	
Tuteur de stagiaire d’une durée supérieure ou égale à 4 semaines Tuteur de service civique	30 €	

### 3.11 Recrutement d’un psychologue en vacations – année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, RECRUTE un psychologue sur le relais d’assistants maternels avec une intervention prévisionnelle fixée à 10 heures par an (soit 5 séances de 2 heures chacune).

Le taux horaire de chaque vacation sera fixé à 60 euros nets (frais de déplacements inclus).

## 4. SPORT et LOISIRS

### 4.1 Convention tripartite d’utilisation du CUBE par le Collège

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention scolaire tripartite, établie entre le Département du Loiret, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et le Collège Le Pré des Rois de La Ferté Saint-Aubin pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n’étant posée et l’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 10.

La Ferté Saint-Aubin, le 15 Décembre 2021  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

